

LEÇON APPRISE

LE TUTORAT UN SOCLE PUISSANT DE COHESION SOCIALE À PRESERVER

coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

Mise en œuvre par
giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Audace Institut Afrique
La liberté pour une prospérité partagée

PROJET PROMOTION D'UNE POLITIQUE FONCIÈRE RESPONSABLE (PROPFR) - CÔTE D'IVOIRE

AOÛT 2025

CITATION



« La terre n'est pas qu'un bien à sécuriser. C'est un héritage commun, un espace de vie à partager, et un tissu de relations humaines à restaurer. Une mémoire à préserver. Et un lien à reconstruire entre les hommes qui y vivent. »

Propos de **Nanan N'Dori,**
membre du Directoire de la Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels

L'HISTOIRE D'UN CONTEXTE

1. Le tutorat, ou l'histoire d'un lien entre les hommes

Il fut un temps, dans les forêts humides du Sud-Ouest ivoirien, où l'on ne parlait pas de certificats fonciers, ni de contrats agraires. La terre s'échangeait sans papier, mais pas sans parole. L'accueil d'un étranger ne relevait pas d'un acte juridique, mais d'un pacte humain. L'autochtone offrait une parcelle, le migrant apportait sa force de travail. De cette rencontre naissait une relation qu'on appelait tutorat.

Dans cette relation, le tuteur n'était pas seulement celui qui cédait la terre, il devenait protecteur, guide, garant de l'intégration. Quant au planteur migrant, il n'était pas simple exploitant. Il était «protégé», intégré à la famille, présent aux funérailles et aux évènements importants, offrant en retour des dons, un respect, une gratitude. C'était un équilibre. Un lien. Une alliance.

Ouédraogo, planteur dans un village proche de Guiglo, se souvient : **« Quand je suis arrivé en 1988, un autochtone m'a accueilli. Il m'a permis de cultiver du cacao sur une portion de sa terre. Sans contrat, sans papier. Il est simplement devenu mon tuteur. »**

Quelques mois plus tard, son frère le rejoint et témoigne à son tour : **« Je n'ai rien signé non plus. Tout ce qui comptait était la parole donnée, la protection et l'entraide. C'était comme ça qu'on faisait confiance. »**

Mais le monde a changé.
Les plantations sont devenues des « entreprises ». Le cacao, de la richesse, du pouvoir économique, de même que les cultures de rentes qui s'étendent inexorablement souvent au détriment des forêts. Le geste de gratitude s'est transformé en exigence de redevance qui pourrait s'apparenter à une sorte de loyer. La relation de tutorat perd peu à peu ses racines sociales. Compte tenu de la pression foncière croissante, les enfants des tuteurs veulent désormais un certificat foncier, un droit clair et transmissible. Ils regardent avec envie les terres que leurs parents ont « trop généreusement » données. De leur côté les planteurs ne connaissent plus vraiment leurs tuteurs puisque ce sont souvent ses parents qui avaient été installés.

Et alors, le lien se tend. Il se délite parfois. Le tutorat devient néo-tutorat : une relation de méfiance, de négociation, voire de confrontation.

Dans ce contexte, les programmes de sécurisation foncière arrivent avec leur promesse de clarté.

Mais comment délivrer un certificat sur une terre où les mots du passé sont flous, les accords oraux, et les témoins décédés ? Comment écrire du droit là où subsiste encore une attente de respect ? Comment tracer des limites quand les racines sont entremêlées ?

C'est ici que l'histoire bascule. Car ce n'est pas en ignorant le tutorat qu'on avancera, mais en le réinventant.

Sanogo, jeune Burkinabè installé depuis plusieurs années dans le sud-ouest ivoirien, exprime son inquiétude : **« Depuis que la loi nous oblige à faire les papiers de nos terres, certains propriétaires autochtones oublient les accords de départ. Ils contestent nos droits, alors qu'on a acheté la terre. »**

En écho, un autochtone du village partage une autre mémoire du lien foncier : **« Pour nous, la terre appartient aux ancêtres. On n'a jamais vendu nos terres. On a accueilli nos migrants pour qu'ils puissent nourrir leur famille. Mais la terre, elle ne s'achète pas. Elle se transmet, elle se respecte. »** L'inquiétude est d'autant plus forte que dans le village 90% des terres sont exploitées par des planteurs migrants.

2. Le tutorat à l'épreuve de la sécurisation foncière : entre fragilité et renaissance

Au fil de la mise en œuvre du ProPFR, une réalité sociologique s'est imposée : la délivrance des documents de sécurisation foncière n'était pas un simple acte administratif. Elle ravivait des tensions anciennes, révélant des fractures sociales souvent enfouies. Parmi les institutions les plus ébranlées, le tutorat – ce lien fondateur entre autochtones et planteurs – apparaissait fragilisé, parfois même contesté, face aux nouvelles règles du jeu foncier.

Plutôt que de contourner les blocages, le programme a choisi de les affronter par le dialogue. Dans plusieurs villages, des espaces d'échanges ont été ouverts. Tuteurs autochtones et planteurs migrants y ont pris place, rejoints par des chefs traditionnels, des sachants et des facilitateurs. Ensemble, ils ont confronté leurs attentes, relu leur histoire commune, et commencé à écrire un avenir partagé.

De cette dynamique sont nées des chartes de relations de tutorat : des accords co-construits, enracinés dans les usages, mais adaptés aux enjeux contemporains. Il ne s'agissait pas d'effacer le passé, mais de le réinterpréter avec lucidité pour refonder la confiance. Ces chartes ont redonné sens à la parole donnée, en la traduisant dans un langage compréhensible pour tous, y compris les administrations.

Au-delà de la levée des obstacles à la sécurisation, ces démarches ont permis de réparer des liens abîmés, de réconcilier mémoire et avenir, et de refaire du tutorat un levier de cohésion. Dans sa forme renouvelée, ce lien ancestral devient un pont entre coutume et modernité, entre justice sociale et paix durable.



L'IMPORTANCE STRATÉGIQUE ET L'ÉVOLUTION DU TUTORAT DANS LE CONTEXTE FONCIER IVOIRIEN

1. Le tutorat, une institution sociale au cœur de la cohésion villageoise

En Côte d'Ivoire, particulièrement dans les zones rurales du Sud et de l'Ouest, la relation de tutorat constitue depuis des décennies un pilier discret mais fondamental de la cohésion sociale. Bien au-delà d'un simple arrangement foncier, il s'agit d'un lien social enraciné dans les traditions, qui unit un autochtone (le tuteur) à un migrant (le planteur) autour d'un accord moral et coutumier, rarement formalisé par écrit.

Cette relation repose sur des engagements mutuels :

- Le tuteur intègre et protège le migrant, l'installe sur une terre familiale et le présente à la communauté.
- Le planteur, en retour, honore les us et coutumes du village, manifeste sa reconnaissance par des dons (en nature ou en espèce) et s'associe aux évènements familiaux et sociaux.

Ce modèle a permis une cohabitation relativement harmonieuse et a largement contribué au développement de l'agriculture ivoirienne, notamment à travers les cultures de rente comme le cacao, qui doivent leur essor en grande partie à la main-d'œuvre issue de la migration. Le tutorat est ainsi un marqueur fort de la solidarité villageoise et un indicateur de stabilité sociale. Là où il fonctionne encore, le tissu communautaire reste résilient.



2. Le glissement vers un « néo-tutorat » aux équilibres précaires

Cependant, sous l'effet combiné de l'économie de marché, de la monétarisation des rapports sociaux et des tensions foncières, ce lien ancestral s'est progressivement transformé.

Le devoir moral de gratitude s'est peu à peu converti en une attente financière régulière, perçue par les planteurs comme une forme de loyer ou de rente foncière déguisée. Les migrants, notamment les descendants de planteurs installés depuis plusieurs décennies, estiment pour beaucoup avoir déjà « payé la terre », à travers les dons répétés de leurs aînés. Certains souhaiteraient donc mettre fin à ce lien de dépendance implicite.

À l'inverse, les autochtones – et particulièrement les jeunes générations – voient dans cette relation un dernier rempart pour préserver leur pouvoir foncier face à une dynamique migratoire qui les rend de plus en plus minoritaires, tant démographiquement qu'économiquement.

Ce décalage d'interprétation fait évoluer le tutorat vers une logique de rapport de force : la confiance s'érode, les tensions s'exacerbent, et le lien social s'affaiblit. Le tutorat perd sa fonction initiale d'intégration pour devenir une zone grise de revendications foncières concurrentes.

3. Un nœud sensible au cœur de la sécurisation foncière

Dans ce contexte mouvant, les programmes de sécurisation foncière se heurtent à une problématique centrale : comment faire passer un accord coutumier flou et émotionnel à un droit formalisé et juridiquement opposable ?

La sécurisation foncière exige une clarté sur la nature des droits transmis – or, dans de nombreux cas, ni les tuteurs ni les planteurs ne s'accordent sur ce point. Était-ce une cession définitive ? Un droit d'usage temporaire ? Une simple hospitalité ?

Sans clarification préalable ni dialogue approfondi, le risque est grand :

- de voir les certificats fonciers contestés une fois délivrés ;
- de provoquer des blocages communautaires ;
- et de créer un climat de défiance envers les structures en charge de la sécurisation foncière rurale.

La relation tuteur-planteur devient ainsi un point de bascule : mal gérée, elle freine l'avancée des programmes ; bien accompagnée, elle peut au contraire les consolider.



4. Une opportunité pour réinventer le vivre-ensemble rural

Face à ces enjeux, certaines zones expérimentales ont ouvert une voie prometteuse : la formalisation de chartes locales entre tuteurs et planteurs, co-construites à l'échelle du village avec l'appui des chefferies, notabilités, représentants de communautés de migrants et équipes d'ingénierie sociale.
Ces chartes jouent un rôle essentiel :

- Elles objectivent les attentes et obligations des deux parties.
- Elles permettent de reconstruire un cadre relationnel apaisé.
- Elles offrent une solution collective plus durable que les médiations individuelles, souvent longues et limitées.

Par ce biais, le tutorat retrouve une dimension sociale et communautaire en phase avec les exigences contemporaines de sécurisation juridique, tout en respectant les dynamiques historiques de cohabitation.
Restaurer et valoriser le tutorat, ce n'est pas revenir en arrière. C'est reconnaître que la cohésion sociale ne se décrète pas par décret, mais se construit patiemment, à partir des relations humaines et des histoires partagées. Dans un pays où la terre est à la fois source de vie, de conflit et d'identité, la revitalisation du lien de tutorat est un enjeu de paix durable.



Activités menées dans le cadre du **Projet Promotion d'une Politique Foncière Responsable (ProPFR)**, financé par la Coopération allemande, mis en œuvre par GIZ GmbH.

Nous remercions nos partenaires, l'Agence Foncière Rurale (AFOR), les autorités administratives et coutumières, la Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels, l'entreprise Meridia et les communautés impliquées dans le projet.



ZONES D'INTERVENTION DU PROPFR

T **+(225) 07 57 88 82 91**

E institut@audace-afrique.org
I www.audace-afrique.org

Responsables :
Sosthène Koffi
Gisèle Dutheuil
Sander Muilerman-Rodrigo
John World Ackah Miezan Bonoua

Crédits photos
AUDACE INSTITUT AFRIQUE

coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

Mise en œuvre par
giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Audace Institut Afrique
La liberté pour une prospérité partagée